
Nombre de membres

en exercice : 8

Présents : 7

Votants : 8

Séance du 26 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 26 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents : Thierry ANDRE, Eric BESSAC, Michel BONNET, Pierre BONNET, Lucien GREZE, Céline LEROUX, Gilbert MAZOYER

Représentés : Philippe LAFARGE par Gilbert MAZOYER

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Thierry ANDRE

Ordre du jour :

- 1 / Désignation du secrétaire de séance
 - 2 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28/06/2023
 - 3 / Prochaines réunions et participations
 - 4 / Résultat appel d'offre sur la traversée du village :
 - Choix des entreprises : *Délibération*
 - 5 / Loi d'accélération des zones énergies renouvelables :
 - Informations
 - 6 / AMI Région : énergies renouvelables citoyens
 - 7 / Diverses délibérations, divers devis, adhésion, dons, ...
 - 8 / Questions diverses
-

1 / Désignation du secrétaire de séance : Thierry ANDRE

2 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28/06/2023 Reporté

3 / Prochaines réunions et participations

Jeudi 29 juin 2023 :

09h30 : Démarrage travaux de voirie programme 2023

14h00 : COM COM conseil communautaire au Collet de Dèzejh

Vendredi 30 juin 2023 :

16h00 : Fête de l'école au lieu-dit la Fête

19h00 : AG SCIC Vivlavie

Samedi 1^{er} juillet 2023 :

08h30 : Inauguration la Cévenole maison du Parc à Florac

Lundi 3 juillet 2023 :

09h00 : Bureau SMD

Mardi 4 juillet 2023 :

09h00 : Bureau COM COM / Subventions

14h00 : Réunion des communes partantes production d'énergie

Mercredi 5 juillet 2023 :

09h00 : RDV DGFIP : M. GABET

09h30 : Rendu de l'ordonnance : Affaire Envitherm

13h30 : Réunion visio AREC à Cendras

Jeudi 6 juillet 2023 :

09h00 : Réunion avec le personnel COM COM

09h00 : Victoria en formation deux jours

Vendredi 7 juillet 2023 :

14h00 : Conseil syndical de l'ASA : si possible

Dimanche 9 juillet 2023 :

AUTOS MOTOS VELOS RETRO 2023

Lundi 10 juillet 2023 :

09h00 : Bureau SMD

Mardi 11 juillet 2023 :

08h30 : Conseil PETR à Florac

14h00 : PNC Energies renouvelables à Florac

Mercredi 12 juillet 2023 :

14h30 : Pose 1^{ère} pierre SCVF et SEVF Maison de santé

Jeudi 13 juillet 2023 :

10h00 : Visio ARAC Anne CARRETIER et M. Campos : Maison de Répit

Lundi 17 juillet 2023 :

09h00 : Bureau SMD

Mardi 18 juillet 2023 :

09h00 : PNC Comité de pilotage châtaignerais

4 / Résultat appel d'offre sur la traversée du village :

- Choix des entreprises : *Délibération*

DELIBERATION N° DE 050 2023 : MARCHE AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE - CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, qu'un appel d'offre pour le marché de la traversée du village (assainissement et voirie) en groupement de commande avec la commune du Collet de Dèze et le SDEE 48, a été lancé le 26 mai 2023.

La remise des offres était prévu au plus tard 26 juin 2023 à 12h00.

Après dépouillement des offres et analyses, la commission d'appel d'offre (C.A.O.) s'est réunie le mercredi 26 juillet 2023 à 12h00.

Un rapport d'analyse a été présenté par M. Nicolas AMAT (en visioconférence) aux membres de la C.A.O. composée de M. le Maire du Collet de Dèze - Marc SOUSTELLE, de M. le Maire de Saint Michel de Dèze - Michel BONNET, du 1er adjoint au maire M. Gilbert MAZOYER, du 2ème adjoint au Maire M. Pierre BONNET et de M. Philippe LAFARGE conseiller municipal et le Directeur de Lozère Ingénierie - M. Christophe BAUMELLE (assistant à maîtrise d'ouvrage).

M. le Maire rappelle que M. Cyril GINS est le mandataire du groupement GINS/AMAT et M. AMAT est le Bureau d'Etudes (A.B.E.).

Les offres ont été analysées suivant 3 critères prévus dans le dossier de consultation :

- Critère N° 1 : La valeur technique de l'offre jugée sur le contenu d'un mémoire justificatif complet et détaillé contenant les documents précisés dans l'article 8.2 du règlement.

- Critère N° 2 : Prix des prestations

- Critère N° 3 : Qualité environnementale et Développement durable jugée sur le contenu d'un mémoire justificatif complet et détaillé contenant les documents précisés dans l'article 8.2 du règlement de la consultation.

Lors du conseil municipal, M. le Maire a présenté un récapitulatif général des offres reçues et a présenté le bilan financier (dépenses / subventions).

Au vu de ces éléments et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de retenir la proposition du maître d'oeuvre :**

L'ENTREPRISE COLAS FRANCE - ZA de Gardès - 3 rue des entrepreneurs - 48000 MENDE et son sous-traitant L'ENTREPRISE CHAPELLE - le Village - 48400 BEDOUES COCURES, ce groupement d'entreprise est le moins disant et le mieux classé dans l'analyse des offres reçues :

Pour un montant total de 1 921 321.73 € H.T.* (* tranche ferme + tranche optionnelle 1 et 2 + PSE 1, 2)

- pour la commune de Saint Michel de Dèze : 1 701 679.32 € HT *
- pour la commune du Collet de Dèze : 191 416.87 € HT *
- pour le SDEE 48 : 28 225.54 € HT *

- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier dans la limite de son pouvoir de délégation.

5 / Loi d'accélération des zones énergies renouvelables :

- Informations

M. le Maire informe le conseil municipal que l'Etat a sorti une loi et il nous impose de délibérer avant le 10 novembre pour définir commune par commune des zones d'accélération sur des zones d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque etc. ...

Il faudra donc faire des réunions de travail avec la communauté de communes pour définir ces zones sachant qu'une fois acceptée par l'Etat au niveau programmation, elles seront intégrées dans les PLU. L'objectif de l'ETAT, c'est de gagner 500 giga mégawatt.

On pourrait faire des PMO (Personnes Morales Organisatrices) qui regroupent toutes les énergies renouvelables dans son secteur par l'adhésion des citoyens ou des collectivités et qui la refacture.

Les PMO peuvent gérer un périmètre au minimum de 2 kilomètres de diamètre et au maximum 20 kilomètres.

Par exemple : vendre l'énergie de nos panneaux photovoltaïques de l'école à un voisin.

6 / AMI Région : énergies renouvelables citoyens

Donc la commune a été retenue pour notre dossier AMI Région Energie renouvelable. On a fédéré autour de nous toutes ces communes (plan à l'appui) chapoté par le SHVC et par la communauté de communes. On doit rendre notre 1^{er} dossier à la Région fin septembre et le chiffrage complet de notre dossier à la fin de l'année. L'idée se serait de monter une structure organisatrice de PMO sur plusieurs périmètres qui permettra de gérer l'ensemble de ces PMO.

Cela pourrait être une société d'économie mixte dans laquelle rentrerait la société d'économie de la Région.

Au fur et à mesure de l'avancé de ce dossier nous vous en informerons.

Nous ferons une réunion à la population pour les informer de ce projet le 29 septembre 2023.

7 / Diverses délibérations, divers devis, adhésion, dons, ...

DELIBERATION N° DE 052 2023 : AMENAGEMENT DU VILLAGE : ALIGNEMENT ET DELIMITATION AVEC LES PROPRIETAIRES RIVERAINS / VALIDATION DEVIS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village, il est nécessaire qu'un géomètre procède aux relevés par la matérialisation des limites de propriété et planimétriques de toutes les parcelles du village en bordure de la voie communale N° 29.

Au vu des éléments et des compléments d'information fournis,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le devis de SOGEXFO CABINET FALCON pour un montant de 2 025.00 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

8 / Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H10